



Conseil

Distr. générale
26 juillet 2024
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième session

Conseil, deuxième partie de la session

Kingston, 15-26 juillet 2024

Point 9 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'approbation de plans de travail relatifs à l'exploration

Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant la demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de sulfures polymétalliques présentée par l'Earth System Science Organization (Ministère indien des sciences de la Terre)

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Agissant sur la recommandation de la Commission juridique et technique,

Notant que, le 18 janvier 2024, le Secrétaire général de l'Autorité a reçu une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques sur la dorsale de Carlsberg (partie de la dorsale de l'océan Indien), présentée par l'Earth System Science Organization (Ministère indien des sciences de la Terre), conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone¹,

Rappelant que, conformément au paragraphe 6 a) de la section 1 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982², toute demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration est étudiée conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer³, y compris son annexe III y afférente, et de l'Accord,

Rappelant également que, conformément au paragraphe 3 de l'article 153 de la Convention et au paragraphe 6 b) de la section 1 de l'annexe à l'Accord, le plan de travail relatif à l'exploration revêt la forme d'un contrat conclu entre l'Autorité et le demandeur,

¹ ISBA/16/A/12/Rev.1, annexe.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1836, n° 31364.

³ Ibid., vol. 1833, n° 31363.



Prenant note de l'avis consultatif de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer en date du 1^{er} février 2011,

1. *Prend note* du rapport et des recommandations que lui a soumis la Commission juridique et technique concernant la demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques présentée par l'Earth System Science Organization (Ministère indien des sciences de la Terre)⁴, en particulier les paragraphes 40 à 44 dudit document ;

2. *Approuve* le plan de travail relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques présenté par l'Earth System Science Organization (Ministère indien des sciences de la Terre) ;

3. *Prie* le Secrétaire général de l'Autorité de donner au plan de travail relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques la forme d'un contrat entre l'Autorité et l'Earth System Science Organization (Ministère indien des sciences de la Terre), conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone.

*324^e séance
Le 26 juillet 2024*

⁴ ISBA/29/C/14.